

# Les mesures prises par la Commune

04 avril 2020 - Katy Veysset



**Covid-19**



# Services administratifs

- **La mairie est fermée au public, mais les services fonctionnent.** Notre Directeur des Services est présent tous les jours, les agents administratifs se relaient pour continuer leur travail, continuer d'instruire les dossiers et répondre à vos demandes au numéro suivant : **01.60.23.60.35.**
- **Toutes les réunions et manifestations sont annulées jusqu'à nouvel ordre.**

**Covid-19**



# Services techniques

- **Les services techniques fonctionnent** normalement afin d'assurer l'entretien du village et toutes les tâches nécessaires à la bonne organisation de la Commune.
- Le travail des agents est **essentiel** à la vie du village et au maintien d'un environnement digne.

**Covid-19**



# Police Municipale

- **Le service de Police Municipale fonctionne** normalement afin d'assurer la sécurité du village, de tous nos habitants, et de faire respecter les mesures de confinement.
- En cas de besoin, vous pouvez les joindre au **06.31.11.11.84** ou **06.31.37.01.19**, ou joindre la Gendarmerie au 01.60.22.01.19.

**Covid-19**



# Soutien aux professionnels de santé - 1

- **L'École des Tilleuls est fermée depuis le 16 mars.** La continuité pédagogique est assurée pour tous les écoliers par les enseignants.
- **En période scolaire,** des enseignants sont présents aux heures habituelles de l'école pour prendre en charge les enfants des personnels soignants et aidants. La Commune prend le relais aux heures habituelles d'activités périscolaires et de cantine. La cuisine étant fermée, les parents doivent fournir le repas du midi.
- **En période de vacances,** les agents communaux prennent en charge les enfants des personnels concernés dans les mêmes conditions.
- Le ou les parents dont les enfants sont accueillis doivent présenter leur carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paie avec mention de l'établissement employeur.
- **Ces services sont gratuits.**

**Covid-19**



# Soutien aux professionnels de santé - 2

***Ce service est ouvert uniquement aux personnes suivantes qui n'ont pas d'autres moyens de garde :***

- ✓ les personnels des hôpitaux, cliniques et autres établissements de santé publics ou privés (SSR, HAD, centres de santé...),
- ✓ les personnels de santé et médico-sociaux de ville : les médecins, infirmiers, aide-soignants, sages-femmes, auxiliaires de vie pour personnes âgées ou handicapées, transporteurs sanitaires, biologistes ou encore pharmaciens,
- ✓ les employés des établissements médico-sociaux pour personnes âgées ou handicapées, qu'il s'agisse des maisons de retraite, Ehpad, USLD, IME, MAS, FAM, SSIAD ou des foyers autonomie,
- ✓ les personnels "chargés de la gestion de l'épidémie" au sein des agences régionales de santé (ARS), des préfetures et de l'équipe nationale de gestion de la crise,
- ✓ les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux (ASE, PMI, pouponnières, MECS, AEMO et services de prévention spécialisée) ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.

**Covid-19**



# Équipements publics et associatifs

**Tous les équipements municipaux, sportifs, parcs, lieux de rencontre, etc., sont fermés au public.**

Il s'agit de :

- ✓ La salle polyvalente
- ✓ Le cimetière
- ✓ L'église
- ✓ Le plateau multisports
- ✓ Le terrain de rugby
- ✓ La salle des Arts Martiaux
- ✓ Le square pour enfants
- ✓ Le terrain d'aventures
- ✓ La Plage
- ✓ Le Café Culturel
- ✓ Le hangar associatif
- ✓ Le potager associatif

**Covid-19**



# Action sociale - 1

- **Un service d'appel** aux personnes âgées, isolées, handicapées, et/ou souffrantes a été mis en place. Les personnes concernées sont appelées régulièrement afin de nous assurer de leur état de santé, de leurs besoins, de leur ravitaillement, et afin de garder le lien avec toutes les personnes fragiles.
- **Un service de ravitaillement** est en place afin de récupérer des « drives » ou d'aller faire des courses. Ce service est exclusivement réservé aux personnes suivantes :
  - ✓ Les personnes de + de 68 ans dont le portage des repas n'est pas ou plus assuré,
  - ✓ Les personnes de + de 68 ans dont l'auxiliaire de vie est absente,
  - ✓ Les personnes de + de 68 ans qui n'ont aucun moyen de locomotion,
  - ✓ Les personnes seules et handicapées ou souffrantes (maladies chroniques ou saisonnières)
  - ✓ Les personnes en urgence sociale (sur dossier).

**Covid-19**





## Action sociale - 2

- **Rappel** :
  - ✓ Les deux boulangeries et le charcutier-traiteur sont ouverts,
  - ✓ L'épicerie et la pharmacie sont ouvertes et assurent les livraisons,
  - ✓ La pizzeria assure les ventes à emporter et les livraisons,
  - ✓ Les marchés des vendredis soirs et samedi matins sont maintenus, avec toutes les mesures de sécurité nécessaires.
- **Le CCAS continue de gérer les situations d'urgence.**  
Renseignements au 01.60.23.60.35.

**Covid-19**



# Contacts & informations

- Téléphone : **01.60.23.60.35.**
- Courriel : **mairie-saacy-sur-marne@wanadoo.fr**
- Site internet : **<http://saacy-sur-marne.fr>**
- Page Facebook : **Mairie de Saâcy-sur-Marne**
- Profils Facebook : Pierre Begny  
Katy Veysset

**Covid-19**